ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**PAP2023-031-UEEA**
	INTITULE DU POSTE	**Enseignant en : unité d'enseignement autisme en élémentaire UEEA**
	PLACE DU POSTE	Ce dispositif est implanté dans l'écoles suivante : UEEA- École élémentaire La Blancarde, Marseille 12ème (AMSP)
MISSIONS ET COMPETENCES	**CADRE GENERAL**	L'unité d'enseignement autisme en élémentaire (UEEA) est un dispositif accueillant 10 élèves ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Ce dispositif relève du droit commun mais est adossé à un établissement médico-social : - 4ème plan autisme (2018-2022) - Instruction interministérielle N° DGCS/SD3B/DGOS/DGS/CNSA/2019/44 SDR4 du 25 février 2019 relative à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux 2018-2022
	MISSIONS	- Mettre en œuvre les temps d'enseignement. - Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement - Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS). - Partager, avec l'équipe du service médico-social un langage et des outils de réflexion communs. - Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.
	COMPETENCES	Le candidat : - a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA), - sait travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux, - développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA), - assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent).
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	IEN ASH responsable du dossier : Mme Le Mercier IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 0490490178